



Newsletter N° 15 – Mai 2009

Publications électroniques des décisions de la FFVoile

Il est rappelé à l'ensemble des clubs qu'une modification réglementaire issue du Code du Sport permet à la FFVoile de publier ses textes et décisions réglementaires par voie électronique.

En conséquence, la FFVoile a décidé d'abandonner la version papier de la Lettre de Grand Voile qui servait principalement à reproduire les décisions réglementaires s'appliquant à ses membres et aux licenciés.

Dorénavant, l'ensemble de ces décisions est disponible sur le site Internet de la Fédération, dans la rubrique « Publication électronique », présente sur la page d'accueil.

La rubrique vous permet d'accéder aux textes reproduits et vous indique la date d'entrée en vigueur de ces derniers. Il est donc important que les dirigeants de club s'y reportent régulièrement afin de prendre en compte les évolutions réglementaires.

Nous attirons notamment votre attention sur les évolutions récentes (prises lors de la dernière Assemblée Générale de la Fédération) des statuts et règlement intérieur de la FFVoile ainsi que du règlement médical.

Un moteur de recherche est mis à votre disposition afin de pouvoir trouver les textes qui vous intéressent en priorité.

Nous ne manquerons pas de relayer ces évolutions par le biais de la newsletter.

Le lien utile :

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/Decisions_Electroniques/liste.asp



PARTENAIRE
OFFICIEL

FOURNISSEURS
OFFICIELS



MERCURY

Orange

Partenaire
média
FFVoile



Contrat d'Assurance pour les Clubs FFVoile

La FFVoile vous rappelle qu'une solution en matière d'assurance a été négociée avec MMA pour vos clubs !

La FFVoile, en collaboration avec les MMA, propose pour les clubs de la Fédération, une offre d'assurance dédiée.

Cette offre est totalement complémentaire au contrat d'assurance fédéral lié à votre affiliation. Elle vous permet d'être garanti selon les options que vous souscrivez, pour vos locaux, votre flotte, vos activités associatives et économiques et non couverts par le contrat de la Fédération. Ainsi, en évitant à la fois les «trous » d'assurance et les doublons, vous vous garantissez pour ce qui n'est pas couvert par votre affiliation. Et enfin, cette offre exclusive vous est proposée à un tarif privilégié.

Vous trouverez l'ensemble des caractéristiques de cette offre sur le site de la FFVoile à l'adresse suivante :

http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/assurances_clubs.asp

La MMA et son réseau d'Agents Généraux vont vous contacter dans les prochains jours, afin de mettre en place, si vous le souhaitez l'offre la plus adaptée aux besoins de votre structure.

Les services de la FFVoile (01 40 60 37 61) restent à votre disposition si vous souhaitez des renseignements complémentaires quant aux modalités de cette offre.

Nous constatons bien souvent que de nombreux clubs sont « sur assurés » entre les garanties fournies par l'affiliation et celles qu'ils ont souscrites personnellement.

Cette offre doit vous aider à éviter ce genre de situation, en vous permettant d'être parfaitement couvert (et donc en totale sécurité juridique) tout en ne payant pas des charges injustifiées.

Nous espérons vivement que cette offre contribuera à rendre encore plus efficace la gestion de votre club.

Extensions des garanties d'assurance pour les clubs de la FFVoile

La Fédération Française de Voile a récemment étendu les garanties d'assurances dont bénéficient ses membres affiliés.

Sont maintenant assurées :

- Les activités relatives à la fête du nautisme, et ce même pour les personnes non licenciées (en responsabilité civile et en individuelle accident).
- Les dommages causés par un bateau dont le licencié à la garde alors que celui-ci est amarré ou à terre, sans que le licencié soit à bord, et ce pendant la compétition organisée par la FFVoile à laquelle le licencié participe.

Ces extensions visent à répondre à des problématiques exprimées par nos clubs.

En outre, le montant de la garantie des dommages immatériels non consécutifs est étendu à 2 millions d'euros dans le contrat RC de la FFVoile.

Pour rappel, Les activités de Kite-surf en loisir (à l'exception des compétitions) sont garanties par le contrat fédéral en ce qui concerne la responsabilité civile.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous rendre sur le site Internet de la FFVoile à la rubrique assurances grâce au lien suivant :

<http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/assurances.asp?smenu=6>

Examen d'agent sportif FFVoile 2009

La FFVoile organise une session d'examen portant délivrance de la licence d'agent sportif FFVoile en 2009.

Cette session d'examen se déroulera durant les mois de septembre / octobre 2009 à une date qui reste à déterminer, conjointement avec les sessions d'examens organisées par d'autres fédérations sportives.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 août 2009.

L'ensemble des éléments relatifs aux candidatures et aux modalités d'examen est disponible sur le site Internet de la FFVoile, à la rubrique « Agents sportifs ».

Dailymotion : la FFVoile dévoile ses vidéos sur Internet

En devenant « Official User » du site internet de partage de vidéo Dailymotion, la Fédération Française de Voile a pu créer un espace dédié à l'ensemble de ses vidéos. L'occasion pour tous les fans de voile et pour tous ceux qui aiment les vidéos de sport de découvrir celle de la FFVoile.

Pour y accéder, rien de plus simple, connectez vous à l'adresse suivante :

www.dailymotion.com/ffvoile

« La vidéo sur un site internet est aujourd'hui un outil de communication indispensable. En s'associant avec Dailymotion la FFVoile se garantit de pouvoir

en diffuser prochainement sur son site internet. Le coup est double puisque avec le dispositif déjà mis en place, nous pouvons espérer séduire des utilisateurs du site Dailymotion qui ne connaissent pas notre discipline. C'est un très bon outil pour la promotion de notre sport. » nous explique Jean Claude Méric, Secrétaire Général de la FFVoile en charge de la Communication.

Alors ne ratez surtout pas les prochaines mises en ligne, et retrouvez dès à présent les vidéos de la Semaine Olympique Française 2009, où plusieurs équipages français se sont imposés à domicile et ont marqué des points au classement de la World Sailing Cup 2009.

Cofinancement 2009

Depuis de nombreuses années la Fédération Française de Voile met à disposition de ses structures affiliées un service appelé Cofinancement. Ce dispositif d'apparence très commun - il s'apparente à une centrale d'achat - est en réalité une opération plus performante grâce à la collaboration des partenaires de la Fédération Française de Voile.

Ainsi, en accord avec la Banque Fédérale des Banques Populaires et Orange, la Fédération Française de Voile propose chaque année des cofinancements de produits nautiques de qualité, correspondant aux standards de la FFVoile.

Les produits les plus appréciés et les plus diffusés sont, chaque année, les gilets de sauvetage enseignement et les voiles qu'elles soient à vocation sportive ou d'enseignement. Initié avec Les Produits Laitiers il y a plus de 10 ans, le système a été depuis optimisé et propose un choix plus large, plus performant correspondant aux attentes actuelles des clubs.

Ainsi avec le soutien de Orange, Partenaire Officiel de Ecoles Françaises de Voile, la FFVoile propose à son réseau de clubs labellisés des bateaux complets (Funboat et Open Bic) des jeux de voiles de catamaran et de dériveur à la carte ainsi que des gréements complets de planche à voile et des voiles d'optimist. Ces offres sont aussi complétées par des produits tel que des ceintures de trapèze et des lycras.

De son côté, la Banque Populaire, Partenaire Officiel de la FFVoile, mène avec la Fédération des opérations plus ciblées vers la compétition. Ainsi depuis maintenant deux ans, la Fédération Française de Voile dispose d'offres de voile, essentiellement des spis, à l'attention des jeunes participants aux Championnats de France.

Nouveauté 2009, des spinnakers de Tyka/HC Dragoon, SL 16 et HC 16 sont proposés à l'ensemble des clubs.

Toujours dans une optique d'équiper l'ensemble des intervenants d'une compétition de voile, la Fédération en collaboration avec la Banque Populaire va continuer d'équiper les arbitres nationaux et internationaux.

Enfin, 3000 gilets enseignements et 100 bouées de régates sont comme tous les ans au catalogue des cofinancements.

Pour bénéficier des offres cofinancements 2009, connectez vous au site internet de la Fédération www.ffvoile.org et dans la rubrique « espace club » cliquez sur cofinancement.

Le Kit Communication débarque bientôt dans les clubs

Comme chaque année, la Fédération Française de Voile expédie l'ensemble des éléments de signalétique du Kit Communication. Ces éléments produits avec le soutien de nos partenaires **Banque Populaire et Orange** ont pour vocation d'homogénéiser et de renforcer la visibilité des clubs de la fédération.

En utilisant les éléments contenus dans le kit communication,

- Vous marquez votre affiliation au réseau national de la FFVoile
- Vous valorisez votre label EFV (pour les détenteurs du label)
- Vous utilisez une signalétique reconnaissable par le grand public
- Vous mettez en évidence votre structure et vos encadrants

Ces éléments sont destinés à tous les Clubs affiliés à la FFVoile avec une répartition différente pour les clubs labellisés EFV, ceux-ci recevant plus d'éléments de part leur labellisation.

L'expédition du kit répond à quelques règles dont les plus importantes sont :

- Etre une structure affiliée à la FFVoile
- Avoir plus de 20 licences ClubFFVoile en année N-1
- Etre labellisé EFV 2009, pour ceux qui recevront les éléments EFV/Orange

Cette année la Fédération Française de Voile et ses partenaires mettent à disposition des clubs :

- 4000 pavillons FFVoile / Banque Populaire
- 2000 banderoles FFVoile / Banque Populaire
- 8000 tee shirts FFVoile / Banque Populaire
- 9000 tee shirt moniteurs EFV / Orange
- 2000 pavillons EFV / Orange

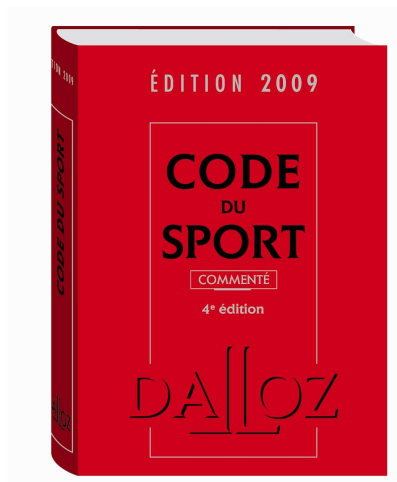
Les colis seront dans les clubs au plus tard fin mai. Si début juin vous n'avez toujours rien reçu et que votre structure répond aux critères cités ci-dessus, contactez Maxime Bernard de la société Doublet au 03 20 49 48 72.

Le Code du Sport « officiel » est disponible pour votre club !

Depuis 2006, le législateur a codifié l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives au sport dans le code du sport : c'est ce que l'on appelle une codification à droit constant.

La 4^{ème} édition du Code du Sport est ainsi parue dans la prestigieuse collection DALLOZ des "codes rouges".

Réalisée par l'équipe des juristes du Centre de Droit et d'Economie du Sport qui collabore notamment avec la FFVoile, **cette nouvelle édition intègre naturellement le code du sport « officiel » élaboré par le Gouvernement** (parties législatives, réglementaire et « arrêtés »), **à jour des toutes dernières modifications** (loi dopage du 3 juillet 2008).



Mais au-delà de cette partie « officielle », le Code du sport *Dalloz* comprend également de nombreux textes non codifiés intéressant le secteur sportif (fiscalité, droit du travail, responsabilité, ...) ainsi que, dans la ligne éditoriale originale des 3 premières éditions, des textes issus du Mouvement sportif (Code mondial antidopage, Convention collective nationale du sport, Règlement de la Chambre arbitrale du sport du CNOSF, Charte olympique, Code de l'arbitrage devant le TAS, ...).

Dans la lignée de la politique éditoriale initiée en 1997 avec la première édition, tous ces textes sont enrichis de références bibliographiques fournies ainsi que d'annotations de jurisprudence (y compris, naturellement, celle des conciliateurs du CNOSF et des arbitres du TAS) et d'abondants commentaires explicatifs.

Ces annotations et commentaires sont une exclusivités du Code du sport *Dalloz*.

Cet outil de gestion est indispensable pour toute structure soucieuse de prendre en compte l'ensemble des obligations légales et réglementaires pour l'évolution de ses activités, et nous vous invitons fortement à en faire l'acquisition.

Parution : septembre 2008

69 €

DALLOZ

N° Indigo 0 820 800 017

0,12€TTC/MN

La référence du droit

Bon de commande

À retourner, accompagné du règlement, à
DALLOZ - 80, avenue de la Marne 92541 Montrouge Cedex

ISBN	Titre de l'ouvrage	Prix unitaire	Nbre d'ex.	Total
978 2 247 0781 9 6	Code du sport 2009	69 € TTC		
Frais de port (participation forfaitaire - Pour l'étranger nous consulter)				8 € TTC
TOTAL :				

Mme Mlle M.

Prénom : _____ Nom : _____

Société : _____ Service : _____

Fonction : _____ Spécialité : _____

Siret : _____ Code NAF : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Règlement par :

Chèque ci-joint à l'ordre de Dalloz

Mandat administratif

Carte bancaire (signature obligatoire)

N° : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Expire fin : [] [] [] []

Signature ou cachet :

RCS Paris B 572 195 550

112305

Actualité juridique et réglementaire

L'assistance juridique des membres de la FFVoile

La FFVoile prévoit une assistance juridique téléphonique gratuite pour le compte de ses membres – utilisez la !

La société DAS, partenaire de la FFVoile est à votre disposition du lundi au samedi de 8h00 à 20h00 au numéro suivant : 02 43 39 35 41.

Tous les renseignements sont disponibles sur le site Internet de la FFVoile à l'adresse suivante :

http://www.ffvoile.net/ffv/public/les_clubs1/protection_juridique_presentation_club.pdf

Cette assistance est gratuite pour les clubs de voile, et reste largement sous utilisée, n'hésitez donc pas à leur poser vos questions.

En cas de problème persistant vous pouvez contacter les services juridiques de la FFVoile à l'adresse suivante reglementation@ffv.fr

L'adhésion au COSMOS : le bon réflexe

En ces années de mise en place de la Convention Collective Nationale du Sport, la FFVoile vous réitère son conseil d'adhérer au COSMOS.

Vous bénéficierez ainsi des conseils et documents pédagogiques édités par les spécialistes en la matière.

Cette démarche doit vous permettre d'éviter les pièges tendus aux employeurs que vous êtes et d'appliquer au plus juste les nouvelles dispositions de l'accord.

Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site Internet du COSMOS :

www.cosmos.asso.fr

La Nouvelle division 240

La réglementation de sécurité applicable aux navires de plaisance de moins de 24m évolue et change d'appellation : la division 240 remplace la division 224 depuis le 15 avril 2008.

Ce règlement concerne l'ensemble des plaisanciers et des professionnels de la plaisance, sur tous types de supports ou d'embarcations : navires à voile ou à moteur, planches à voile ou aérotractées, véhicules nautiques à moteur, kayaks et avirons de mer.

Elle rénove et simplifie notamment la distance d'un abri selon le type de support et le matériel de sécurité à embarquer bord : « *Un seul régime d'emport de matériel de sécurité vaut désormais pour tous les types d'embarcations, en fonction de l'éloignement d'un abri.* » Trois dotations sont prévues : la « *basique* » pour les navigations à moins de 2 milles, « *côtière* » de 2 milles jusqu'à 6 milles puis « *hauturière* » au-delà de 6 milles.

La responsabilité du chef de bord est également réaffirmée « *le choix lui étant laissé d'adopter certaines configurations d'équipement en fonction de la navigation réalisée, notamment pour ce qui concerne les moyens de sauvetage individuels* ». En navigation hauturière par exemple, une installation VHF adéquate avec système d'alerte automatique d'urgence permet de s'affranchir des fusées à parachute et des fumigènes. Ainsi, un matériel d'alerte d'urgence moderne permet de s'alléger d'un matériel de signalisation d'urgence plus délicat à stocker et à utiliser.

Le texte complet ainsi que des fiches d'information à télécharger figurent sur le site mer.gouv.fr.

http://www.mer.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=8340

**La Newsletter ClubFFVoile :
Un outil interactif avec les membres de la FFVoile**

Si vous souhaitez voir un sujet traité dans la newsletter ClubFFVoile où bien si vous avez des remarques à nous faire parvenir, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante :

newsletterclubffvoile@ffv.fr

Nous ne manquerons pas de tenir compte de vos remarques afin de vous apporter la plus grande satisfaction.

Très cordialement

L'Equipe de la Newsletter ClubFFVoile

Toute l'actualité de la FFVoile est disponible sur le site Internet de la Fédération à l'adresse suivante :

www.ffvoile.org